Code vestimentaire du Modèle des Nations Unies

MEXMUN XXXIV

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **2**
Chapitre I **3**
Code vestimentaire et sa supervision 3
Chapitre II **3**
Des sanctions 3
Chapitre III **3**
Tenue masculine 3
Chapitre IV **5**
Tenue féminine 5
Chapitre V **7**
Apparence personnelle et hygiène 7
Chapitre VII **8**
Dispositions générales 8

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

Introduction

Le MEXMUN, reconnu comme l'un des modèles des Nations Unies les plus remarquables à l'échelle nationale, s'enorgueillit de sa longue trajectoire de plus de 30 ans, au cours de laquelle il s'est forgé une réputation d'excellence. Afin de mener à bien un Modèle des Nations Unies de haute qualité, conforme aux normes diplomatiques établies par les Nations Unies et d'autres organisations internationales, et en témoignage du professionnalisme et de la formalité qui caractérisent cet événement, le Comité d'organisation, conjointement avec son Haut Secrétariat, a mis en place un code vestimentaire rigoureux. Le strict respect de ce code est essentiel pour honorer le sérieux de l'événement et ce qu'il représente.

Dans le cas où, pour diverses raisons, un délégué ne pourrait pas se conformer aux spécifications détaillées dans ce code vestimentaire, aucune sanction ne sera appliquée. Toutefois, le délégué ou l'établissement scolaire devra communiquer cette situation par courrier électronique à l'adresse officielle du MEXMUN, en indiquant son nom et une explication des raisons qui l'empêchent de se conformer aux spécifications stipulées. Il est souligné que toutes les situations liées à l'incapacité de se conformer à ce code seront considérées comme valables, afin d'éviter des conflits d'intérêts entre les délégués lorsqu'ils tentent de le respecter alors que leur situation personnelle ne le permet pas.

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

Chapitre I

Code vestimentaire et sa supervision

Art. 1. La tenue doit être formelle et correcte pendant toutes les sessions.

Art. 2. La supervision incombe au Haut Secrétariat et au Bureau.

Chapitre II

Des sanctions

Art. 3. En cas de non-respect d'une règle :

I. Un avertissement direct sera donné.
II. Le Bureau, en accord avec le Haut Secrétariat, décidera si le participant peut entrer dans la session.

Chapitre III

Tenue masculine

Art. 4. Sont requis :

I. costume ou pantalon habillé,
II. chemise
III. cravate

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

IV. ceinture
V. chaussures habillées

Art. 5. L’uniforme scolaire est autorisé.

Art. 6. Couleurs autorisées

I. noir
II. gris
III. bleu
IV. marron
V. crème
VI. beige,
VII. blanc (chemises)
VIII. couleurs pastel (cravates et chemises)

Art. 7. Couleurs interdites

I. métallisées
II. rouge
III. bleu turquoise,
IV. fluorescentes

Art. 8. Les chaussures doivent être assorties au costume, sans être décontractées

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

I. pas de baskets, de bottes ni de sandales

Art. 9. Chemise :

I. manches longues,
II. sans couleurs vives
III. entièrement boutonnée

Art. 10. Cravates :

I. non rouges,
II. sans motifs enfantins

Chapitre IV

Tenue féminine

Art. 11. Sont requis :

I. tailleur ou robe
II. chemisier
III. talons hauts ou ballerines

Art. 12. L'uniforme scolaire est autorisé.

Art. 13. Robe/jupe :

I. sans décolleté

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

II. avec manches
III. sans transparences.

Art. 14. Chemisier :

I. formel
II. sans décolleté ni transparences
III. sans paillettes
IV. bien boutonné.

Art. 15. Couleurs autorisées :

I. noir
II. gris
III. bleu
IV. marron
V. blanc (chemisiers)

Art. 16. Interdites :

I. métallisées
II. rouge
III. fluorescentes

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

Art. 17. Jupe/robe pas plus de 5 cm au-dessus du genou.

Art. 18. Collants :

I. couleur chair ou noirs
II. sans résille

Art. 19. Chaussures :

I. sans couleurs vives
II. sans plateformes ni ornements excessifs
III. ne laissant voir ni les orteils ni les talons
IV. sans brides à la cheville

Chapitre V

Apparence personnelle et hygiène

Art. 20. Les participants doivent se présenter avec une apparence soignée.

Art. 21. Hommes :

I. cheveux coiffés et propres
II. cheveux longs attachés
III. sans styles extravagants

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations

Art. 22. Femmes :

I. visage dégagé
II. sans coiffures extravagantes

Chapitre VI

Dispositions générales

Art. 23. Les doutes ou demandes de clarification doivent être adressés au Haut Secrétariat

Tous droits réservés
© 2026 MEXMUN Mexico Model United Nations
Tecnológico de Monterrey, Campus Ciudad de México
Règles de procédure Mexico Model United Nations